

## Séance du 7 janvier 2016

L'an deux mil seize et le sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Etaient présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, André DUVAL, Christophe GENTIL, Patrice JORAND, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Caroline BEHAR, Bertrand BIDAULT de L'ISLE.

absent excusé : Michel FAURE procuration à Mauricette SEUTIN

Absente : Aurélia FREAUX

### ORDRE DU JOUR

- CONVENTIONS RECRUTEMENT D'UN ou DEUX MEDECINS

### I CONVENTIONS RECRUTEMENT D'UN ou DEUX MEDECINS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de contracter avec des Cabinets intermédiaires de professionnels de santé des conventions afin d'essayer de recruter un ou deux médecins en vue de pourvoir au départ du Docteur Amalvict.

Il s'agit du Cabinet VANDERLEE, installé à Lormes, qui recrute des médecins néerlandais et belges sur le territoire français et du Cabinet G M N (German Médecine Net) installé en Pologne.

Les honoraires du Cabinet VANDERLEE pour la sélection de candidats et l'accompagnement jusqu'à la signature du contrat de travail sont de 8 000 € hors taxes à régler selon l'échelonnement suivant : 10 % à la présentation d'un candidat potentiel dont le curriculum vitae a été accepté par la Commune, 50 % à la signature du protocole d'installation et le solde 6 mois après la signature.

Le Cabinet GMN propose une convention ayant le même objet dont le montant des honoraires s'élèverait entre 7 500 € € hors taxe et dont la facturation serait divisée en cinq mensualités, la première étant exigible au début de l'activité du médecin.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, acceptent de passer des contrats de mission avec les Cabinets VANDELEE et GMN pour sélectionner des médecins en vue de leur recrutement et acceptent les montants d'honoraires ainsi que les modalités de règlement indiqués ci-dessus. Ils autorisent le Maire à signer les conventions.

Séance levée à 19 h 45

- 2016-001 : CONVENTIONS RECRUTEMENT D'UN ou DEUX MEDECINS (visa S/Pref 12/01/2016)

Alain CHAPLOT

Marie Madeleine GAILLARD

Mauricette SEUTIN

Michel FAURE  
Procuration à Mauricette SEUTIN

André DUVAL

Christophe GENTIL

Patrice JORAND

Xavier MULLER

Aurélia FREAUX

Christine BIZOT

Pierre MAILLARD

Caroline BEHAR

Bertrand BIDAULT de L'ISLE